

# ACTION URGENTE

## UNE EXÉCUTION EST PROGRAMMÉE, MALGRÉ LE REFUS DE TESTS ADN ET LES ALLÉGATIONS DE DISCRIMINATION RACIALE

**Willie Manning doit être exécuté au Mississippi le 7 mai pour deux meurtres commis en 1992. Il sollicite une mesure de grâce ou tout au moins un sursis, afin que des tests ADN et des examens médico-légaux soient effectués. Il continue de clamer son innocence. Selon ses avocats, l'accusation a usé de méthodes à caractère raciste lors de la sélection des jurés.**

Tiffany Miller et Jon Steckler, tous deux étudiants à l'Université de l'État du Mississippi, ont été assassinés dans le comté d'Oktibbeha, dans l'est du Mississippi, le 11 décembre 1992 à l'aube. **Willie Manning**, âgé de 24 ans au moment des faits, a été jugé fin 1994 et reconnu coupable des deux meurtres. Lors de la phase de détermination de la peine, qui s'est achevée le lendemain, son avocat n'a pas fait de déclaration préliminaire et n'a appelé que deux témoins, sa mère et sa tante. La Cour suprême du Mississippi a confirmé la condamnation et la peine de mort en 1998, rejetant l'allégation selon laquelle l'accusé n'avait pas bénéficié d'une assistance juridique satisfaisante lors de cette audience.

En 2009, un juge fédéral a rejeté son recours, qui contestait la discrimination fondée sur l'origine ethnique dont avait fait preuve l'accusation en récusant des Afro-Américains lors de la sélection du jury. Willie Manning est Noir et les victimes étaient Blanches. Pour son procès, sur le groupe de 85 personnes susceptibles d'être sélectionnées dans le jury, 28 étaient Noires. Sur les 12 jurés finalement retenus, seuls deux étaient Noirs. Le juge fédéral a statué que Willie Manning n'avait pas prouvé que l'accusation avait récusé sommairement des jurés noirs pour des considérations racistes. Il a également refusé de considérer que Willie Manning avait subi un préjudice du fait que son avocat n'avait pas enquêté sur son passé marqué notamment par la pauvreté, la privation, l'abandon parental et les violences domestiques dont il a été témoin, ni présenté de circonstances atténuantes. Ses voies de recours ordinaires ont été épuisées le 25 mars 2013, lorsque la Cour suprême des États-Unis a refusé de réexaminer l'affaire.

Les avocats de Willie Manning ont déposé un recours en grâce auprès du gouverneur et sollicité un sursis, afin que des tests ADN et des examens médico-légaux puissent être effectués sur des éléments de preuve. Le 25 avril, la Cour suprême du Mississippi a rejeté cette requête, à cinq voix contre quatre. La majorité a statué que des « preuves concluantes et accablantes de sa culpabilité » avaient été présentées au jury. Les quatre juges minoritaires ont fait valoir qu'il fallait faire droit à la requête concernant les tests, et réexaminer la méthode de sélection des jurés par l'accusation. Ils ont estimé que « les raisons invoquées par l'accusation » pour récuser certains jurés afro-américains potentiels ne semblaient pas justifiées et que « les faits tendent à indiquer une pratique inadmissible de discrimination raciale de la part de l'accusation ». Les juges minoritaires ont indiqué que le précédent examen consacré à cette question par la Cour s'était avéré « trop hâtif ».

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :**

- dites que vous reconnaissez la gravité du crime pour lequel Willie Manning a été condamné à mort ;
- demandez que son exécution soit suspendue et qu'une grâce lui soit accordée ;
- faites remarquer que la décision de la Cour suprême du Mississippi était mitigée, quatre juges ayant estimé qu'il fallait autoriser les tests ADN et ayant soulevé de graves doutes quant à l'éventuelle discrimination raciale mise en œuvre par l'accusation lors de la sélection du jury ;
- demandez que l'État autorise la réalisation de tests ADN.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 MAI 2013 À :**

Gouverneur Phil Bryant, P.O. Box 139, Jackson, MS 39205, États-Unis

Fax : +1 601 359 3741 / Courriel : <http://www.governorbryant.com/contact/>

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le Gouverneur,

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UNE EXÉCUTION EST PROGRAMMÉE, MALGRÉ LE REFUS DE TESTS ADN ET LES ALLÉGATIONS DE DISCRIMINATION RACIALE

### COMPLÈMENT D'INFORMATION

Amnesty International s'oppose catégoriquement à la peine de mort, en toutes circonstances, dans tous les pays, quelles que soient la nature du crime commis, et la culpabilité ou l'innocence du condamné. Le système d'application de la peine capitale aux États-Unis est marqué par l'erreur et la discrimination, outre la nature cruelle de ce châtiment auquel la majorité des pays du globe ont renoncé.

En 1990, quatre ans avant le procès de Willie Manning, le *General Accounting Office* (GAO, organisme enquêtant pour le gouvernement fédéral) a remis un rapport aux Commissions judiciaires du Sénat et de la Chambre, selon lequel les recherches actuelles faisaient ressortir « un faisceau de preuves attestant des disparités raciales dans l'inculpation, la condamnation et l'application de la peine de mort » en vertu des lois relatives à la peine capitale adoptées après 1972. Dans 82 % des 28 études examinées, « la race de la victime a influencé la décision d'inculper l'accusé de meurtre passible de la peine capitale ou de le condamner à cette sentence – ceux qui ont assassiné des Blancs sont plus exposés au risque d'être condamnés à mort que ceux qui ont assassiné des Noirs. Cette conclusion est tout à fait stable quels que soient les ensembles de données, les États, les méthodes de recueil des données et les techniques d'analyse. » Les études menées depuis lors confirment que la couleur de la peau est facteur de discrimination dans l'application de la peine capitale. La proportion de Blancs et de Noirs parmi les victimes de meurtre est quasiment égale ; pourtant, sur les 1 300 prisonniers mis à mort aux États-Unis entre 1977 et 2013, 78 %avaient été reconnus coupables de crimes envers des victimes blanches.

L'arrêt *Batson c. Kentucky* rendu par la Cour suprême des États-Unis en 1986 a établi que les jurés présélectionnés ne pouvaient être écartés du jury que pour des motifs « neutres du point de vue de la race ». Lors du procès de Willie Manning, ses avocats actuels assurent que l'accusation a récusé six jurés noirs pour des motifs qui n'étaient pas « neutres du point de vue de la race ». Par exemple, trois d'entre eux ont été écartés parce qu'ils lisaient des « publications libérales », à savoir *Jet* et *Ebony*, dont le lectorat est majoritairement afro-américain. Le 25 avril 2013, dans l'affaire de Willie Manning, les juges de la Cour suprême du Mississippi ayant exprimé une opinion dissidente ont fait valoir que valider ce motif invoqué par l'accusation mettait « la crédulité à très rude épreuve. En effet, c'est à peu près aussi absurde que de dire qu'un juge qui lit le *Journal de l'Association des avocats américains* doit être disqualifié et ne pas siéger dans les procédures civiles ou pénales ».

Par ailleurs, de nombreuses erreurs sont mises au jour dans les affaires impliquant la peine de mort. Depuis 1973, aux États-Unis, plus de 140 condamnés ont été libérés du couloir de la mort après que leur innocence eut été démontrée. Les tests ADN ont joué un rôle majeur dans la disculpation de 18 d'entre eux. Le 30 avril, les organisations *Innocence Project* du Mississippi et de la Nouvelle-Orléans ont déposé un dossier pour soutenir la requête de Willie Manning, qui demande que la Cour suprême du Mississippi réexamine son refus du 25 avril d'ordonner des tests ADN. Dans ce dossier, les organisations affirment qu'elles ne prennent pas position sur sa culpabilité ou son innocence, mais font valoir leur expérience dans d'autres affaires où les tests ADN ont permis d'innocenter des prisonniers au Mississippi et ajoutent que « l'affaire Manning est exactement le type d'affaires où les tests ADN peuvent prouver l'innocence ou confirmer la culpabilité », contrairement à ce qu'a conclu la majorité des juges de la Cour suprême du Mississippi, à cinq voix contre quatre, en rejetant la requête de Willie Manning.

Depuis que la Cour suprême des États-Unis a autorisé en 1977 la reprise des exécutions en vertu de nouvelles lois relatives à la peine capitale adoptées en 1976, 1 330 personnes ont été exécutées dans le pays, dont 21 au Mississippi. Depuis le début de l'année 2013, on a dénombré 10 exécutions aux États-Unis. Le 2 mai, le gouverneur du Maryland a promulgué une loi abolissant la peine de mort dans son État, ce qui fait du Maryland le 18<sup>e</sup> État américain abolitionniste (voir *Etats-Unis. Le Maryland rejoint le mouvement mondial contre la peine de mort*). Dans une déclaration, le gouverneur Martin O'Malley et les législateurs assuraient : « En promulguant cette loi, le Maryland élimine une politique qui a prouvé son inefficacité. Il est démontré que la peine de mort n'a pas d'effet particulièrement dissuasif sur la criminalité, qu'elle ne peut être appliquée sans préjugés raciaux, et qu'elle coûte trois fois plus cher que la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Enfin, il est impossible de réparer une erreur si un innocent est exécuté... »

Nom : Willie Manning

Genre h/f : h

AU 113/13, AMR 51/023/2013, 3 mai 2013